



Genève, le 8 octobre 2026

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse conjoint du département de l'économie, de l'emploi et de l'énergie (DEE) et de la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI)

Des mesures concrètes pour renforcer les activités industrielles et artisanales à Genève

Sur un territoire aussi exigu que Genève, la gestion du foncier est un enjeu stratégique. Garantir aux entreprises des locaux adaptés à leurs besoins constitue ainsi un axe essentiel de la politique de soutien à l'industrie menée par le Département de l'économie, de l'emploi et de l'énergie (DEE), avec la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI). Afin de mieux tenir compte des mutations technologiques et environnementales, la FTI veut renforcer son accompagnement des entreprises qui souhaitent s'installer ou consolider leur présence dans les zones industrielles du canton. C'est essentiel pour assurer la diversité de l'économie et de l'attractivité du canton.

Le secteur secondaire occupe une place essentielle dans l'économie genevoise. Il contribue à environ 12% du produit intérieur brut et regroupe, dans les seules zones industrielles et artisanales, plus de 64 000 collaboratrices et collaborateurs au sein de quelque 3 400 établissements. Son poids est comparable à celui du secteur bancaire. Le développement des activités industrielles est toutefois contraint par les limites territoriales. Les zones industrielles et artisanales occupent 711 hectares, soit 3% de la surface totale du canton.

Tout l'enjeu aujourd'hui est donc de savoir comment maintenir et assurer le dynamisme de l'activité industrielle dans un périmètre qui n'est pas extensible. C'est la mission à laquelle doit répondre la Fondation pour les terrains industriels de Genève qui supervise les zones industrielles et artisanales depuis 65 ans. Le défi est moins d'étendre la zone industrielle que de la préserver. Pour y répondre, la FTI s'est dotée d'une feuille de route opérationnelle, baptisée «Produire à Genève : les priorités de la FTI».

Les axes directeurs définis par ce document, qui couvre la période 2026-2030, s'inscrivent dans la stratégie économique cantonale du DEE et dans la convention d'objectifs conclue entre la FTI et l'État de Genève. Pour définir ces axes directeurs, la FTI et le DEE ont mené une large consultation auprès de nombreuses organisations représentatives de l'économie industrielle et artisanale genevoise.

«Préserver notre capacité à produire, c'est maintenir des activités industrielles sur le territoire cantonal, des emplois et des savoir-faire qui font la force, la diversité et la compétitivité de notre économie, souligne Delphine Bachmann, conseillère d'État chargée du département de l'économie, de l'emploi et de l'énergie (DEE). Dans un canton où chaque mètre carré compte, nous devons nous assurer que l'aménagement du territoire prenne en compte les besoins de l'économie et proposer aux entreprises les conditions pour investir, se transformer et rester à

Genève. Les axes directeurs de la FTI traduisent cette ambition en actions concrètes.»

Des constats aux priorités

Les constats établis à l'issue de la consultation ont permis d'identifier quatre axes d'actions, qui organisent les priorités de la FTI à l'horizon 2030.

Gouvernance et pilotage — Le modèle des écoParcs, qui favorise notamment la mutualisation de certaines infrastructures ou services au sein d'un périmètre, a fait ses preuves. L'objectif est de consolider le rôle de coordination et d'accompagnement de la FTI dans le développement de nouveaux écoParcs, qui couvrent aujourd'hui 65 % de la superficie des zones industrielles genevoises.

Observation et intelligence territoriale — Savoir où installer son activité, comment le périmètre est desservi en termes de mobilité, le prix du loyer ou encore la présence éventuelle de partenaires ou concurrents dans le secteur sont des données primordiales pour les entreprises. L'Observatoire de la FTI permet d'accéder facilement et de manière centralisée à ces informations.

Accompagnement des entreprises — Continuer à mener les missions qui sont au cœur de l'expertise de la FTI: faciliter l'accès à des surfaces adaptées, développer des modèles immobiliers abordables pour les PME et structurer les relocalisations.

Transformation des zones existantes — La manière dont on pense les zones industrielles, leur localisation et leur implantation évolue avec la mutation du territoire genevois. Avec des développements urbains sur l'ensemble du canton, l'ambition est d'aménager des espaces ailleurs que dans les zones industrielles historiques notamment pour certaines activités comme le transport de déchets, l'évacuation des matières de chantiers, les paysagistes, ce qui permet d'éviter des trajets inutiles à travers le canton.

«Notre responsabilité est de transformer la rareté du foncier en capacité d'action. Concrètement, cela signifie créer et mobiliser des surfaces, accompagner les entreprises dans leurs projets et leurs relocalisations, densifier les zones existantes et mieux mutualiser les infrastructures. Les axes directeurs nous donnent un cap pour utiliser pleinement les leviers de la FTI et répondre, au plus près du terrain, aux besoins de l'économie productive genevoise», relève Guillaume Massard, directeur général de la FTI.

«Produire à Genève» ne part pas d'une page blanche. Plusieurs projets traduisent déjà concrètement ces priorités, à l'image de la COOFIFI aux Cherpines (Plan-les-Ouates), une coopérative qui réunira prochainement une dizaine d'entreprises dans près de 24'000 m² de surfaces, ou de l'Eco-plateforme du Lignon, à Vernier, premier centre cantonal de traitement et de dépollution des matériaux de chantier directement relié au rail. Les axes directeurs visent à consolider et amplifier ces démarches d'ici à 2030, afin de préserver dans le canton les entreprises, les emplois et les savoir-faire qui nécessitent des espaces adaptés aux activités productives, tout en préparant les zones industrielles et artisanales aux mutations de demain.

Télécharger le dossier de presse: [cliquer ici](#)

Au sujet de la FTI

Institution de droit public, la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) est

l'opérateur foncier et immobilier public des zones industrielles et artisanales du canton. Elle gère, équipe et développe ces périmètres, accompagne l'implantation et la relocalisation des entreprises, et pilote leur transformation en écoParcs industriels. Coordinatrice entre l'État, les communes, les entreprises et les propriétaires, elle intervient sur toute la chaîne de valeur des zones d'activités — planification, équipement, construction, exploitation et animation — dans le cadre de la convention d'objectifs conclue avec le Département de l'économie, de l'emploi et de l'énergie (DEE). <https://www.ftige.ch>

Pour toute information complémentaire pour les médias:

DEE Mme Esther Mamarbachi, porte-parole, T. 078 628 80 08, M. esther.mamarbachi@etat.ge.ch

FTI M. Jean-Manuel Mourelle, attaché de direction, T. 078 619 21 29, M. jean-manuel.mourelle@ftige.ch